

Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2021

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- sur les analyses extra-financières de VIGEO quand elles existent
- mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal).

Sont exclues du portefeuille les sociétés ayant une note égale à 0/20 dans un des domaines.

Le pourcentage des investissements non ISR, c'est-à-dire ayant une note globale inférieure à 12/20, ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

L'impact carbone est calculé à partir des données fournies par Trucost sur 100% des sociétés du portefeuille et sur un périmètre scope 1 + First Tier Indirect.

Les indicateurs social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données VIGEO et BLOOMBERG. (Plus de 90% du périmètre fonds et benchmark sont notés)

Dans l'univers de 288 valeurs, l'analyse fondamentale le réduit à environ 180 valeurs, la réalisation d'une analyse extra-financière ensuite permet de sélectionner environ 130 valeurs de valeurs éligibles au portefeuille.

Note ISR du portefeuille

Au 30 septembre 2021

CONSERVATEUR UNISIC : 16,64 / 20

EUROSTOXX NR : 14,98 / 20 (périmètre 99,52%)

% des valeurs non couvertes par VE

En % de lignes : **0,00**

En % des encours : **0,00**

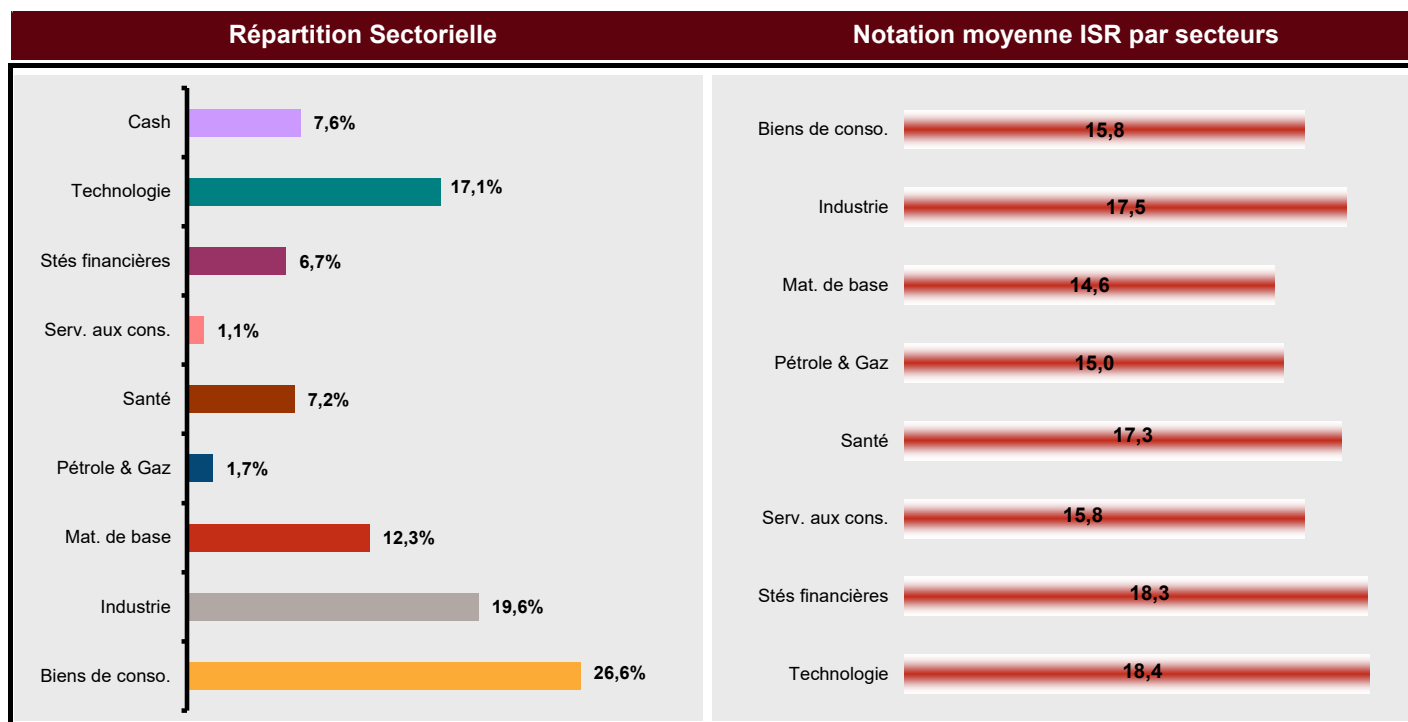
Historisation des notes

Note Juin 2021			
16,25/20			

Commentaire extra-financier

ACHATS :	BNP PARIBAS : a maintenu son engagement fort en matière de dialogue social. L'accord mondial signé en 2018 avec UNI Global Union qui établit un cadre social mondial reste une bonne pratique dans le secteur. A travers le nouveau « Group Code of Tax Conduct » (mai 2020), BNP Paribas définit les principes et procédures fiscaux applicables aux opérations réalisées et proposées par le groupe. Bien que ce dernier dispose depuis longtemps d'une politique interne de conformité fiscale qui définit les principes et procédures applicables à toutes les opérations dans lesquelles il a un intérêt, ce nouveau document accessible au public et à toutes les parties prenantes est destiné à donner une meilleure visibilité aux engagements du Groupe dans ce domaine. De plus le groupe a renforcé son engagement dans la lutte contre le changement climatique en réduisant et arrêtant ses financements de l'industrie charbonnière à partir de 2030 au sein de l'Union européenne et à partir de 2040 dans le reste du monde et en évitant d'accepter de nouveaux clients ayant une part de revenus de plus de 25 % dans ce domaine. De plus, pour contribuer à rendre les flux financiers compatibles avec un développement bas carbone, BNP Paribas a augmenté ses financements en faveur des énergies renouvelables (18 milliards d'euros d'ici 2021). SAFRAN : s'est fixé des objectifs de réduction des impacts environnementaux liés à l'utilisation de ses produits, et fait état de multiples optimisations techniques et d'efforts de R&D pertinents pour traiter cette question. En outre, la plupart des moyens pertinents semblent désormais être en place pour réduire les impacts environnementaux lors de la phase d'élimination, et la société fait état de la part des produits dont l'emballage est éco-conçu. Safran a pris un engagement formel en faveur d'une gestion responsable des réorganisations et fait état de mesures étendues à cet égard, y compris des retraites anticipées et des services de reclassement. Ces moyens sont apparemment alloués à la majorité des employés touchés par les réorganisations, et peuvent également s'appliquer aux travailleurs temporaires. Safran adopte une approche préventive en matière de sécurité des produits et dispose d'un système de gestion de crise. La société fait état d'un système complet pour traiter cette question, y compris la R&D pour développer des produits plus sûrs et l'évaluation des risques. Cependant, la société ne semble pas divulguer d'indicateurs quantitatifs relatifs à la sécurité des produits. THALES : semble allouer peu de mesures pour minimiser l'impact des réorganisations sur les salariés (programmes de mobilité interne et services d'outplacement). La prévention de la corruption reste un point fort de Thales, soutenue par des mesures telles que des contrôles internes, des systèmes de rapports confidentiels et des vérifications externes. Les déontologues veillent au respect des normes éthiques. La diversité du conseil d'administration semble être avancée et certaines questions de RSE sont discutées au niveau du Conseil. L'audit et le contrôle interne de la Société est complet et encadre les risques RSE. En revanche des restrictions importantes des droits de vote et des dispositifs anti-OPA sont en place. Enfin, Thales est transparent sur la rémunération des dirigeants, et les objectifs de performance RSE sont pris en compte dans la rémunération variable des dirigeants. La Société fait face à une allégation liée à l'audit & contrôles internes et est réactive sur le dossier.
VENTES :	SCHNEIDER ELECTRIC (SE) : des mesures pertinentes en matière de gestion de carrière semblent être en place, y compris des programmes de formation et de gestion de carrière destinés aux seniors. De plus, le taux de rotation du personnel affiche une tendance positive au cours des cinq dernières années. SE fait désormais état d'un engagement pertinent en matière de prévention de la pollution qui implique ses parties prenantes. Par ailleurs, des ressources importantes sont allouées à la résolution de ce problème. L'indépendance du conseil d'administration de la société est élevée. La société fait désormais appel à un administrateur principal indépendant. La diversité du conseil d'administration est considérée comme avancée puisque les femmes représentent désormais 58 % du conseil. A noter que la formation dispensée aux membres du conseil inclut désormais les questions de RSE. IBERDROLA : Les travailleurs et les entrepreneurs du secteur des services publics d'électricité sont très vulnérables en raison des risques de sécurité associés à la production et à la transmission d'énergie. L'engagement de la société à aborder la santé et la sécurité est soutenu par les certifications OHSAS 18001. En ce qui concerne les KPI de sécurité, le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail des employés a diminué entre 2018 et 2020. Iberdrola a alloué des moyens importants pour lutter contre le stress au travail, notamment des formations et des mesures visant à améliorer l'ergonomie des postes de travail. Iberdrola dessert plus de 34 millions de clients. La société a affecté plusieurs moyens pour assurer des relations responsables avec ses clients, notamment l'information sur les droits des clients et les mesures de prévention des interruptions de service. La pollution industrielle est essentielle pour les entreprises de production nucléaire. Pour aborder la prévention et le contrôle de la pollution dans les opérations nucléaires, Iberdrola réalise des évaluations des risques, des formations, des audits de contrôle et dispose de plan d'urgence sur l'ensemble de ses sites. Iberdrola vise à être neutre en carbone d'ici 2050. Par ailleurs, un investissement de 11,5 millions d'euros dans les énergies renouvelables est prévu d'ici 2022. La production propre totale de la société à partir d'énergies renouvelables représentait 55 % de sa production totale en 2020, avec une capacité propre totale installée dans les énergies renouvelables de 34,8 GW. SMURFIT KAPPA : Smurfit Kappa est à la pointe du secteur en matière d'approvisionnement en fibres durables, avec 75 % des fibres utilisées qui sont recyclées ou récupérées et 89 % des fibres certifiées FSC, PEFC ou SF1. Le conseil d'administration et le comité exécutif ont un rôle à part entière dans la supervision des risques ESG, il existe désormais un comité de durabilité au niveau du conseil d'administration et les objectifs de performance en matière de durabilité sont pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des cadres et des performances. Smurfit Kappa affiche des tendances contrastées en ce qui concerne les indicateurs de sécurité : le taux de fréquence des accidents et le taux de gravité des accidents diminuent, tandis que le nombre d'accidents mortels et le taux d'absentéisme augmentent entre 2018 et 2020.

Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2021



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
LVMH	France	Biens de consommation	6,8%	15,8 / 20
BNP PARIBAS	France	Sociétés financières	6,7%	18,3 / 20
L'OREAL	France	Biens de consommation	5,0%	18,3 / 20
AIR LIQUIDE	France	Matériaux de base	4,7%	15,0 / 20
LINDE RG	Royaume-Uni	Matériaux de base	4,3%	14,2 / 20

Les indicateurs d'impact

Au 30 septembre 2021

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE ⁽¹⁾ (A)	CARBON FOOTPRINT (Tonnes CO2e / EUR mn)	178,58*	322,45**
	GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	10,13*	27,63**
	FOSSIL FUEL UPSTREAM EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to upstream fossil fuel activities)	1,92*	3,85**
INDICATEUR SOCIAL ⁽²⁾	% moyen de femmes au board	40,84***	36,47***
INDICATEUR DE GOUVERNANCE ⁽²⁾	% moyen d'administrateurs indépendants	62,82***	66,41***
INDICATEUR DE DROITS HUMAINS ⁽²⁾ (B)	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	80***	70***

Les mesures sont obtenues et diffusées dans un but informatif, sans être un objectif de gestion pour les gérants.

L'empreinte carbone du fonds est meilleure que celle de son indicateur de référence comme les scores des autres indicateurs.

⁽¹⁾ Données TRUCOST ; ⁽²⁾ Données BLOOMBERG

* Périmètre 99,20%

** Périmètre 97,52%

*** Périmètre 100%

Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2021

Méthodologie

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure via : l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- numérateur : la somme des émissions carbone détenues.

Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell.

- dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Egalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribuer 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO2 émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

99,20% de couverture pour le fonds CONSERVATEUR UNISIC et 97,52% de couverture pour l'EUROSTOXX NR (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1 + First Tier Indirect. Le First Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.

(B) INDICATEUR DE DROITS HUMAINS :

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO, TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 42 rue d'Anjou 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26 - Fax : 01-55-27-97-00